

LA CITÉ EMMAÛS DES CHÂTRES-SACS À CHAVILLE

SA CONSTRUCTION EN 1955-1956

Lors de l'hiver 1954, l'abbé Pierre lance un appel pathétique pour reloger rapidement des personnes à faibles moyens qui vivent dans des taudis. La société d'HLM Emmaüs qu'il vient de créer, lance la construction de cités d'urgence, en particulier en région parisienne. Une est programmée à Chaville en 1955 sur un terrain situé sente des Châtres-Sacs dans le Bas Chaville sur le coteau Rive Droite. La Municipalité dirigée par le colonel Huttepain décide d'acheter le terrain, ayant une belle vue sur la vallée du ru de Marivel, au loin sur Paris, longeant la voie ferrée Rive Droite, et de le donner à Emmaüs.

Le projet est d'y construire quarante logements dits de première nécessité, dont trente-six réservés à des Chavillois, dans une dizaine de baraquements préfabriqués légers couverts de tuiles, de plain-pied car des carrières existent dans le sous-sol. Plus des trois quarts des appartements sont des deux pièces comprenant un séjour-cuisine chauffé par un poêle à charbon, une chambre et un cellier avec douche à eau chaude et WC intérieur. Chaque appartement a une terrasse et certains logements un petit jardinet.



Il faut construire des escaliers et des trottoirs pour accéder aux divers blocs dans un terrain en pente qui reste arboré. Par ailleurs, il faut établir une voie d'accès pour les automobiles en prolongement de la rue du Professeur Roux avec un retournement en fin d'impasse et y installer les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement.

Les premiers occupants entrent dans leurs appartements en décembre 1955 et les derniers en mars 1956. Comme promis, ce sont pour la plupart des Chavillois qui quittent les vieux immeubles de l'avenue Salengro et qui sont contents d'habiter dans un espace aéré avec un peu de confort, pour un faible loyer.

CINQUANTE ANS DE VIES À LA CITÉ DES CHÂTRES-SACS

La Cité d'urgence était conçue pour dix ans. Elle va vivre heureuse cinquante ans de 1956 à 2006. Quelques témoignages, tirés en partie de Chaville Magazine :

- **Émile et Yvette GELLÉ** y sont arrivés parmi les premiers. Le jeune couple s'était fait expulser d'une sous-location sans toilettes ni eau. Yvette explique : « L'appartement, on l'avait bien agencé. On avait un coin cuisine séparé avec un bar ». Un reportage avait été réalisé par Le Parisien « qui avait titré Les cités Emmaüs ne sont pas toutes des taudis ». Ils ont une fille de quatre ans à leur arrivée, **Martine GELLÉ-DEFRÉMONT**, qui se souvient : « A l'avant de la maison, une petite terrasse plein sud rendait la pièce à vivre très claire. Derrière, on accédait à un jardinet en talus qui longeait la voie ferrée ; ma mère y cultivait des iris, des œillets, des tulipes, de la rhubarbe. Je dormais dans la chambre, mes parents dans la pièce de vie. Mon père, tailleur, avait installé son atelier dans la chambre, ce qui occasionnait, chaque matin, mon déménagement dans la pièce de vie. J'avais toute liberté pour jouer et faire du vélo dans les allées avec mes copines. Il nous arrivait ainsi d'échanger nos goûters, avec les nombreux enfants qui habitaient la Cité. J'ai gardé un excellent souvenir de cette époque durant laquelle j'éprouvais un grand sentiment de liberté ». Les Gellé ont quitté la Cité trois ans plus tard, souhaitant un logement plus grand pour faire la couture à domicile.



- **Fernand LEROLLE** a emménagé au début de la Cité et y est resté cinquante ans jusqu'en août 2005. **Colette MONIN** l'a rejoint en 1976. Fernand Lerolle venait du 68 avenue Roger Salengro. Il se souvient : « C'était une petite maison pas confortable sans eau courante. Il fallait sortir et traverser la rue pour aller chercher de l'eau. Les toilettes étaient dehors ». Alors quand il a eu l'opportunité de se loger à la Cité, il n'a pas hésité. Cette construction « bénéficiait de tout le confort moderne : les toilettes, l'eau courante, chaude et froide et un meilleur chauffage ». Fernand se souvient à son arrivée des parpaings apparents, du béton brut par terre. « On a fait des travaux, mis du lino, aménagé un coin cuisine, on a refait des petites fenêtres, installé des buffets, refait la douche ». Fernand et Colette appréciaient par-dessus tout leur coin de verdure : « Nous avons un petit jardin devant et derrière l'appartement, on cultivait des fleurs sur le talus, on a planté des légumes. Nos deux enfants jouaient dehors ». rappelle Fernand. Colette souligne : « On était bien dès qu'il faisait beau, nous mettions la table dans le jardin. La sente était juste à côté de la porte, on voyait du monde. On ouvrait la porte et on discutait avec les gens ».



- Mais les conditions de vie sont plus difficiles à supporter au début des années 2000 dans la Cité, notamment en comparaison avec les normes actuelles de confort. Certes, le prix léger du loyer aide à mettre de côté ces désagréments. Mais surtout la Cité est un village avec un esprit bon enfant où tout le monde se connaît et se tutoie. C'est ce qui ressort du film « La dernière Cité » de Gilles Vallet produite, en 2006, par Emmaüs Habitat. Il faut pourtant tourner la page et reconstruire des logements plus confortables sur le même lieu.

LA NOUVELLE RÉSIDENCE SOCIALE DES CHÂTRES-SACS

La Municipalité et le groupe Emmaüs Habitat partagent l'opinion, en 2005, qu'il faut conserver en ce lieu un accueil dans des logements modernes pour des ménages ayant des ressources modestes et que le site présente des caractéristiques originales dont il faut garder les atouts positifs.

Jean LEVAIN, Maire à cette époque, se souvient : « Une négociation globale a été menée pour définir un optimum commun sur les points essentiels avec Emmaüs Habitat et son architecte, la Ville, les résidents, les représentants du voisinage et les Services de l'État. La capacité retenue sera supérieure (69) à celle de l'ancienne Cité (40). L'architecture soignée reprendra la disposition générale de l'ancienne Cité avec des espaces verts; les petits immeubles seront au maximum de R+2. L'équilibre social locatif sera atteint avec une augmentation modérée des loyers et un relogement sur place des locataires qui le souhaitent. La preuve sera ainsi donnée que tout le monde, quel que soit son revenu, peut habiter et continuer à vivre à Chaville avec des revenus modestes ».

Michel ARTIGAU, architecte du projet au sein du cabinet BMA à Sèvres, présente ainsi la Résidence sociale dans Chaville Magazine de février 2012 : « Les anciens locataires de la Cité ont tous été relogés par Emmaüs Habitat, parmi les 13 000 logements détenus en Ile de France. Le programme de la nouvelle Résidence sociale porte sur la construction de 69 appartements neufs. L'installation des occupants de la première tranche de 21 logements a commencé en septembre 2008. Fin décembre 2011, les 48 derniers logements sont occupés par des locataires (35 logements collectifs et 13 maisons de ville individuelles). Les logements collectifs sont de 2 à 4 pièces. Basés sur la brique, le bois et le zinc, les matériaux des façades rappellent les cottages anglais. La moitié des logements a été attribuée par Emmaüs Habitat et l'autre par la Ville de Chaville. Financièrement, l'opération s'est élevée à 7,2 millions d'euros. Emmaüs Habitat a financé sur fonds propres environ 10% du total, un tiers a été couvert par des subventions publiques et le 1% patronal, le solde fut financé par emprunt sur 40 ans de la Caisse des Dépôts et Consignations, garantie par la Ville ».

